



## Ou sont mes torts ? au secours aidez moi!!

Par **msraia84**, le **15/05/2009** à **09:20**

Bonjour,rrnrJ'ai eu un accident de voiture il y a presque semaine sans dommages physiques que des degats matériels. J'etais en agglomeration sur une nationale. Une personne devant moi à l'arret clignotant en place attendait pour tourner a gauche dans ce qui semble etre un chemin privé (la mairie de la ville n'a pas pu me renseigner, aucun nom de rue aucune signalisation je suis allee verifie). Je passe donc sur la droite de cette voiture puisque j'ai la place pour continuer d'aller tout droit.rnArrive alors une voiture bleue sur ma gauche (elle vient du chemin privé) : je la vois elle est a l'arret devant la voiture qui s'apprete a tourner a gauche. Je passe puisque je suis sur ma voie. La voiture bleue ne me voit pas et s'insere et me rentre dedans.rnrnL'assurance me dit qu'il y a trois vehicules impliquees et qu'elle ne peut determiner les responsabilites pour l'instant...rnEclairez sur mes torts dans cet accident....rnrnMerci d'avancernrneune personne dépassée...

Par **msraia84**, le **18/05/2009** à **19:22**

Bonjour,rrnrmerci pour votre reponse.rnrnoui mais pourtant le code de la route autorise le depassement par la droite dans ce cas la et puisque la place etait largement suffisante je me suis naturellement engagee...rnrnPour info : rn I. - Les depassements s'effectuent à gauche.rnrnII. - Par exception à cette règle, tout conducteur doit dépasser par la droite :rnrn1° Un véhicule dont le conducteur a signalé qu'il se disposait à changer de direction vers la gauche ;rnrn2° Un véhicule qui circule sur une voie ferrée empruntant la chaussée lorsque l'intervalle existant entre ce véhicule et le bord de la chaussée est suffisant ; toutefois, dans ce dernier cas, le dépassement peut s'effectuer à gauche sur les routes où la circulation est à sens unique ou sur les autres routes lorsque le dépassement laisse libre toute la moitié gauche de la chaussée.rnrnje me trompe peut etre mais il me semble que je vais tout droit

donc la personne qui vient de ma gauche me doit la priorité... enfin je verrai bien l'assurance tranchera..

Par **BigOne**, le **18/07/2009** à **11:09**

Le fait de dépasser par la droite est une infraction (même s'il y a la place pour le faire) et sauf signalétique du véhicule vous précédant, sous certaines conditions. Vous avez donc une part de responsabilité dans votre accident. rnLe seul cas où l'on peut dépasser par la droite c'est dans un couloir de circulation matérialisé au sol par des flèches directionnelles (à ne pas confondre avec les voies de dépassement)...rn signé : Un Ancien Chef du Service des Accidents d'un Corps-Urbain de la Police Nationale...